

République Française

**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

Conseil municipal

Séance du lundi 16 janvier 2023

Extrait du registre des délibérations

Le lundi seize janvier deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le dix janvier 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND

Absents(tes) excusée(s) : M.M Léna MONNIER, Daniel PRODHOMME (pouvoir à Yves LE GALL), Viviane SAINT-DENIS

Monsieur Laurent CLISSON est élu secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2023-16/01-03 Finances/DETR 2023 /Opération éligible/ Rénovation de la cour maternelle et annexe avec construction d'une coursive au groupe scolaire Jean de La Fontaine

La Dotation d'Équipement des Territoire ruraux est une aide financière de l'Etat allouée à :

- l'ensemble des communes de 2 000 habitants au plus
- aux communes de 2 001 à 20 000 habitants dont le potentiel financier par habitant est inférieur au seuil fixé par le Ministère.

La commune de Domloup rentre dans ce deuxième cas de figure. Une liste des catégories d'opérations éligibles à la D.E.T.R. est établie.

Le projet suivant pourrait être éligible :

- **La Rénovation des cours maternelles et annexe du groupe scolaire Jean de La Fontaine et construction d'une coursive** au titre « Bâtiments scolaires et bâtiments destinés à l'enfance

Descriptif du projet :

La Commune de Domloup a souhaité en lien avec l'équipe éducative de l'école Jean de la Fontaine étudier la rénovation des 3 cours du groupe scolaire :

- La cour des maternelles
- La cour des élémentaires
- La cour annexe

Ainsi que la construction d'une coursive.

Ce programme de rénovation a pour but de répondre aux changements climatiques et sociaux.

Les cours ont vocation à devenir des espaces plus agréables à vivre au quotidien, rafraîchis, végétalisés et mieux partagés. Les actions auront pour objectif de réduire les surfaces imperméables, la gestion des eaux pluviales à la parcelle, la végétalisation avec des espèces adaptées au réchauffement climatique, création d'espaces de rencontre, et faire développer la motricité, les sens et les liens affectifs des enfants.

Plan de financement envisagé :

Nature des dépenses	Montant € HT	Ressources	Montant € HT	%
Maitrise d'œuvre (cours de l'école)	9 262.00	Aides publiques		
Maitrise d'œuvre (coursive couverte)	7 200.00	DETR (communes + de 2 000 habitants)	72 422.00	30
		Autres		
Travaux Rénovation cours de l'école (hors options)	190 946.00	Fonds de concours PCC (20%)	48 282.00	20
Travaux (options)	0.00			
Travaux construction d'une coursive	34 000.00	Autofinancement		
		Fonds propres	120 704.00	50
		Emprunts		
TOTAL	241 408.00	TOTAL	241 408.00	100

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Sollicite** auprès de la Préfecture une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux » 2023 pour le projet de « Rénovation des cours maternelles et annexe du groupe scolaire Jean de La Fontaine et la construction d'une coursive »
- **Accepte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

